

Une ministre hors-jeu dès son entrée sur le terrain Toutes et tous en grève le 01 février !

En jouant le « nous sommes en guerre » de la période Covid, bien commode pour faire taire toutes les oppositions, E. Macron a donné le ton de l'année 2024, lors de ses vœux, celle du réarmement, en particulier civique, prétexte à une **instrumentalisation de l'École et à une mise au pas de la jeunesse**. Dans sa conférence de presse du 16 janvier, il se tourne vers le passé jouant sur la corde de la nostalgie d'une France d'antan, en particulier sur les grandes lignes de son projet réactionnaire et destructeur pour l'École, empruntant les références de l'extrême droite promettant de tout faire pour « *que la France reste la France* ».


G. Attal ne sera resté que 5 mois et 13 jours à l'Éducation nationale, lui qui déclarait le 20 juillet dernier « ce ministère, on n'y entre pas par ambition, calcul ou stratégie ». L'Éducation nationale lui aura servi avant tout de **marche pied pour ses ambitions personnelles** mais il aura tout de même pris le temps de multiplier les annonces chocs pour flatter l'Opinion et de prendre des **mesures nocives**, sur ordre d'E. Macron, qui mettent profondément à mal le Service public d'Éducation. Certaines relèvent du gadget à visée électorale, d'autres sont des **changements profonds et structurels**, à l'image du « choc des savoirs » qui dessine les contours d'une **École de l'assignation scolaire et sociale**. Alors que les personnels, mal payés et épuisés, tiennent à bout de bras un système éducatif à bout de souffle, le projet présidentiel est clair : **creuser toujours plus les fractures sociales et scolaires tout en s'attaquant aux statuts**. Irresponsable dans la période de crises que traverse le pays !

A l'heure où nous écrivons ces lignes, A. Oudéa-Castéra, ministre de l'Éducation nationale à **mi-temps** puisqu'elle est aussi en charge des Sports et des JO, est déjà **empêtrée dans plusieurs polémiques réussissant l'exploit dès sa nomination de marquer contre son camp en insultant l'École publique et ses personnels** ! Ses **propos méprisants, provocateurs et mensongers** pour justifier la scolarisation de ses enfants dans un établissement privé, désormais soupçonné de dérives homophobes, sexistes et réactionnaires après les révélations de Mediapart, ont suscité une **vive indignation au sein de la Profession**. Notons que le rapport demandé par Pap Ndiaye sur Stanislas a atterri sur le bureau de G. Attal sans qu'il n'y donne suite... Qu'on ne s'y trompe pas ! La première déclaration de la ministre confirme qu'elle ne réduira pas les inégalités sociales et scolaires. Sa **promotion du réseau privé** n'est pas un faux pas mais une invitation à **assumer l'évitement décomplexé du réseau public** : un projet de société qui ne sera jamais le nôtre !

Et si on sifflait la fin du match ?

Fidèle à son histoire et à ses principes, le SNES-FSU mènera la bataille culturelle, auprès de la Profession, des parents, de l'Opinion, dans un cadre unitaire le plus large possible, pour **défendre l'école publique, laïque et obligatoire**. Parce que nous faisons l'École, plus que jamais, **exigeons des personnels mieux payés, respectés, protégés, des conditions de travail et d'étude améliorées**. Tel doit être le sens de la grève du 1^{er} février à l'appel de l'intersyndicale !

Salaires - Postes - Conditions de travail

 Fabien Claveau,
Marc Bellaigue,
secrétaires académiques
Claire Chartrain-Lacombe,
Philippe Leyrat,
secrétaires adjoints

MÉPRIS 2024



En grève le 1^{er} février 



Syndicat National des Enseignements de Second degré
29 rue Gabriel Péri 63000 CLERMONT-FERRAND
04 73 36 01 67 - s3cle@snes.edu
<https://clermont.snes.edu>



CLERMONT-FD CDIS

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Bulletin trimestriel n° 202
Janvier 2024

Permanences du SNES-FSU Clermont

du mardi au jeudi de 14 h à 17 h

ou sur rendez-vous

à la Maison du Peuple à Clermont-Ferrand

S
O
M
M
A
I
R
E

- Page 1 : **Edito**
- Page 2 : **« Choc des savoirs » ou annonces chocs ?**
- Page 3 : **Réforme des concours : non à un métier bradé !**
- Page 4 : **Catégories**
- Page 5 : **Mutations / Carrières / Retraites Syndicalisation**
- Page 6 : **Congrès académique / Collège la Jordanne / Loi immigration / Gaza**

« Choc des savoirs » ou annonces chocs ?

S'appuyant sur la mission *Exigences des savoirs*, G. Attal dit avoir réfléchi à un « bigbang éducatif ». Des manuels aux programmes, en passant par le DNB et le bac ou encore l'organisation pédagogique du collège, l'avalanche d'annonces donnerait presque le tournis... en plus de la nausée, car, derrière **les apparentes mesures de bon sens**, le projet d'École apparaît dans toute sa brutalité : École du tri social pour les élèves et dégradation majeure de nos conditions de travail.

Le collège du tri est en marche !

La réforme « choc des savoirs » est bien le prolongement de la « nouvelle Sixième » qui a vu notamment la suppression de la technologie sur ce niveau à la rentrée 2023. **Groupes de niveaux généralisés** en mathématiques et en français en Sixième et Cinquième à la rentrée 2024, puis en Quatrième et Troisième à la rentrée 2025 (donc séances en barrette en maths et français qui impactent tous les emplois du temps, **éclatement du groupe classe** comme au lycée, élèves présents ou non dans certains cours...), **révision des programmes sur trois ans**, **DNB érigé en barrage** avant d'entrer au lycée, prétendue relance des **redoublements**, « **stages de réussite** » avant la rentrée de septembre et **classes « prépa-lycée » pour les recalés au DNB**... G. Attal a déroulé un ensemble de mesures censées redresser les résultats des élèves. Elles vont, à l'inverse, **creuser les inégalités scolaires** en instaurant un collège de l'assignation sociale qui exclut une partie de la jeunesse.

Le ministre a beau annoncer qu'il ajoutera « les moyens nécessaires », aucune mesure budgétaire supplémentaire n'a été évoquée à ce stade pour la rentrée 2024. Il est à craindre que **la marge**

d'autonomie soit rapidement aspirée voire que certaines disciplines (LV2, enseignements artistiques, etc.) soient impactées par ce dispositif coûteux en moyens horaires. Le SNES-FSU s'opposera à toute nouvelle suppression de discipline !

Autres annonces visant à **caporaliser les pratiques pédagogiques** : des applications d'intelligence artificielle présentées comme plus performantes que les professeur-es, le recrutement sous contrat d'Européen-nes pour enseigner les LVER, des manuels certifiés selon le dogme du moment. **Le risque est grand que les enseignant-es, pourtant agent-es de catégorie A, soient relégués au rang de simples exécutant-es**, volonté ministérielle que l'on retrouve d'ailleurs dans le projet de réforme des concours (voir page 3).

Dans un contexte de grave crise démocratique, cette vision de l'École va contribuer à **aggraver les fractures** dans la société et à nourrir le **ressentiment social**. Pour le SNES-FSU, le collège est le lieu commun de scolarisation de toute une génération qui apprend à y vivre ensemble, pour faire société. Les mixités sociale et scolaire y sont essentielles. Pour faire progresser tous les élèves, il faut commencer par **réduire drastiquement les effectifs par classe**. Mais cela passe par des recrutements massifs !

Groupes de niveau : testés mais désapprouvés !

La constitution de groupes de niveau en mathématiques et en français a été testée dans les années 1980 puis a été abandonnée par manque d'efficacité. G. Attal détourne les conclusions d'une étude de Vincent Dupriez (2003) dans laquelle il est écrit que le groupe classe hétérogène n'empêche pas « d'organiser de manière épisodique des groupes homogènes selon des besoins spécifiques dans une matière » **mais qu'il est à privilégier**. Ces groupes de niveau, qui ne seraient modifiables que deux fois dans l'année, ont tout de l'usine à gaz telle qu'on la connaît en lycée depuis la réforme Blanquer.

Si l'on ajoute à cela le **temps de concertation** au sein des équipes, donc du travail en plus, le fait que les élèves en difficulté ne suivraient plus tous les cours, la **dégradation générale des emplois du temps** du fait des barrettes en maths et en français, l'impossibilité pour ces collègues d'assurer la **mission de professeur-e principal-e** (comment suivre des élèves sans les avoir en cours ?), la **pression du contrôle continu** pour changer de groupe, la **complication pour la vie scolaire** du suivi des élèves, etc., une chose est sûre : ces groupes de niveau conduiront inévitablement à un alourdissement de notre charge de travail !

Contenus et programmes : pédagogie officielle et « bonnes pratiques »

Derrière la formule de G. Attal « revitalisation pédagogique à la main des enseignants », se cache en réalité les contours d'un **métier encadré, basé sur une pédagogie officielle et des méthodes imposées**. Le socle commun changerait de nature à la rentrée 2025 avec 4 « familles de compétences » : compétences fondamentales en mathématiques, compétences fondamentales en français, compétences psychosociales, connaissances de culture générale « mentionnées dans les programmes ». Visiblement, **certaines disciplines ne feraient donc plus partie du socle ni des épreuves du DNB**.

Tous les programmes seraient **revus et appliqués à marche forcée** en Sixième à la rentrée 2025, en Cinquième, Quatrième et Troisième à la rentrée 2026 ; pour les LVER, du collège au lycée à la rentrée 2025. Les nouveaux programmes de mathématiques s'inspireraient de la

méthode de Singapour. Des **manuels labellisés et fondés « sur des méthodes pédagogiques efficaces et éprouvées »** devraient voir le jour. **L'Intelligence artificielle** viendrait au secours des LVER, des mathématiques et du français en particulier en Seconde. Une **épreuve en fin de Première générale et technologique en 2026** (en mathématiques ou en enseignement scientifique ?) est annoncée avec de **nouveaux programmes** en mathématiques en Seconde et Première GT à la rentrée 2025. Pour les LVER, le ministre annonce des programmes « présentant des indications claires sur les domaines étudiés, les points grammaticaux et le vocabulaire à maîtriser chaque année ». **Rien sur la diversification !**



Lycée : l'IA comme remède

Au lycée, se voit aussi tout le cynisme d'un ministère qui a refusé d'entendre les enseignant-es sur des allègements de programme en septembre au nom de la nécessité de retrouver de la stabilité dans l'organisation du lycée et du bac, pour finalement pondre une **nouvelle épreuve anticipée** sur un programme et des modalités non seulement inconnues mais dont les bases en elles-mêmes sont floues, y compris pour le ministère. « **Tous les élèves entrant au lycée seront désormais accompagnés, à la maison, d'un outil d'IA de remédiation ou d'approfondissement en français et en mathématiques.** » Voilà certainement le signe le plus puissant de la défiance que le ministère entretient vis à vis des enseignant-es. Et ce d'autant plus que cela ne se limite pas aux séquences de remédiation dans les « fondamentaux » mais aussi, et surtout, dans l'enseignement des LVER.

■ Fabien Claveau, Marc Bellaigue, Claire Chartrain-Lacombe, Murielle Veisz

Réforme des concours : non à un métier bradé !

Au prétexte de redonner de l'attractivité à nos métiers, G. Attal envisage un concours avancé au niveau Licence (L3) dès la session 2025, suivi de deux années de formation rémunérées. Espérant toucher en une session les étudiant-es de L3, de M1 et de M2 pour juguler la crise de recrutement, il évite la question des salaires et des conditions de travail.

Déqualification des métiers et mise au pas des personnels

Après concours, le stage s'effectuerait sur deux ans : **une année de M1 sous statut d'élève-fonctionnaire** (25 % d'observation et 75% de formation avec une allocation équivalente à l'indice majoré 361, mais non prise en compte pour la carrière et la retraite), **une année de M2 comme fonctionnaire-stagiaire** (50 % en responsabilité et 50 % de formation, rémunérée à l'échelon 1). Le ministère ne précise toujours pas la **nature des épreuves de concours** ni ne s'engage sur la **qualification obtenue à la titularisation** (un master ? un master MEEF ? un équivalent au master ?), question pourtant cruciale. Loin des pré-recrutements revendiqués par le SNES et la FSU, les stagiaires resteraient considéré-es comme des **moyens d'enseignement**. Un concours l'année de la L3 pour le second degré serait en outre un **recul dans la garantie de la maîtrise disciplinaire** (d'autant plus que le volume des contenus universitaires a fortement diminué), pourtant essentielle pour l'exercice de nos métiers en collège et lycée, car déterminante pour faire entrer les élèves dans les apprentissages et les aider à surmonter leurs diffi-



cultés. Les deux années de formation après concours laissent par ailleurs présager la **mainmise de l'employeur sur les contenus et le pilotage**, à rebours d'une formation réflexive. Il y a aussi un risque de voir se détourner des concours les étudiant-es diplômé-es de **Master 2 hors MEEF**, soit près d'un-e lauréat-e sur deux à la session **2023** du CAPES. Enfin, ce serait un frein à la promotion interne pour accéder à l'agrégation.

Le risque d'un éclatement du Second degré est réel avec la volonté du gouvernement de **déqualifier nos métiers tout en mettant au pas les personnels** du second degré, recrutés aujourd'hui dans leur discipline, concepteurs de leur métier et non simples exécutants. Leur autonomie professionnelle est inscrite dans leur statut de cadre A de la fonction publique avec une grille indiciaire en lien avec leur haut niveau de qualification. **C'est bien l'unité du second degré avec des professeur-es en mesure d'exercer de la Sixième au post-bac du lycée qui est menacée**. Car dans le « collège Attal », sera-t-il encore nécessaire de conserver de hautes qualifications pour l'ensemble des enseignant-es si tous les élèves ne sont plus préparé-es pour le lycée ?

Niveau de recrutement et rémunération

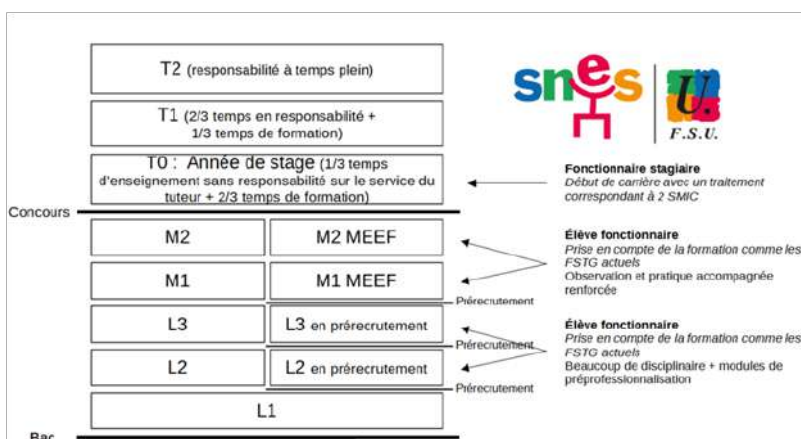
Le niveau de recrutement détermine la place dans la **grille de rémunération de la fonction publique**. Lorsqu'en 2011, le niveau de recrutement a été élevé au master, le premier traitement d'une professeur-e certifié-e est passé de 349 à 410 points d'indice. À l'inverse, en 2013, le concours placé en M1 s'est accompagné d'un début de carrière ramené à l'indice 366. Une exception : en 2022, alors qu'il plaçait le concours en M2, JM Blanquer n'a pas revalorisé le traitement indiciaire, ce qui a amplifié la crise de recrutement avec des stagiaires rémunéré-es aujourd'hui 1 841€ dont 347 € de primes et indemnités (18%). G. Attal prétend qu'il maintiendra la grille indiciaire avec un concours en L3, mais feint sur-

tout d'ignorer l'urgence qu'il y aurait à la relever ! Or, **qui peut croire qu'un concours en cours de L3 présagerait d'une revalorisation de nos professions et d'un rattrapage de l'écart de traitement qui nous sépare des autres cadres de la fonction publique d'Etat de catégorie A** (1061€ nets mensuels, en moyenne, en moins pour les certifié-es) ? **On ne revalorise pas une profession qui subit une déqualification**. La baisse du niveau de recrutement annonce une perte de reconnaissance de notre rôle social, de notre liberté pédagogique et/ou professionnelle, d'un déroulement de carrière pour toutes et tous jusqu'à la classe exceptionnelle.

Le projet du SNES-FSU

Pour le SNES-FSU, une réforme de la formation initiale ne peut pas servir uniquement à recruter dans l'urgence des enseignant-es, CPE et PsyEN. Le SNES-FSU revendique **un plan pluriannuel de recrutement, la diversification des voies d'accès avec des pré-recrutements dès la licence et une validation des acquis de l'expérience**. L'entrée dans le métier doit être progressive, sans passer par le contrat ni l'emploi des étudiant-es comme moyens d'enseignement. Durant l'année de stage, les stagiaires enseignent sur un tiers-temps pris sur le service du tuteur ou de la tutrice. L'attractivité de nos métiers passe aussi par une **revalorisation salariale du tutorat** ! Ce projet ambitieux qui répond, par les pré-recrutements, à la précarisation des étudiant-es et à la nécessaire démocratisation des recrutements, permet d'entrer plus tôt dans la carrière (élément non négligeable avec la réforme des retraites) et de **sécuriser un parcours universitaire jusqu'à bac +5**. Il évite le risque d'une formation professionnelle réduite à de prétendues « bonnes pratiques » et l'écueil d'un parcours de formation qui limiterait la maîtrise disciplinaire au niveau d'une actuelle L3.

Dans l'immédiat, le SNES-FSU exige des mesures d'urgence : annonce et augmentation du nombre de postes aux concours, listes complémentaires pour tous les concours, ouverture du 3e concours à toutes les disciplines, financement de l'année de préparation au concours pour les admissibles non admis-es, allocation des étudiant-es en MEEF sous statut d'élèves-fonctionnaires sans contreparties, plan de titularisation pour les contractuel-les. **L'entrée dans le métier doit être revalorisée à deux SMIC, la carrière accélérée, les grilles salariales reconstruites !**



Catégories

CPE

Salaires, missions, conditions de travail, en grève le 1er février !

Dans un article publié le 3/11/2023 dans l'AEF Info (dépêche 701767), le journaliste cite dans son article une intervention de B. Bobkiewicz, secrétaire général du SNPDEN-UNSA, qui déclare « Quand on est CPE, on est chef de service, c'est incontestable, et il n'y a pas eu d'évolution du pilotage qui les rend plus responsables qu'avant, Oui les textes ne prévoient pas qu'ils soient chefs de service... »

Cette déclaration, pour le moins surprenante dans la bouche d'un responsable syndical, revient ni plus ni moins qu'à **nier l'existence des textes réglementaires**, circulaire de mission et référentiel de compétence, textes arrachés de haute lutte par les représentant-es du SNES-FSU, qui font des CPE les « concepteurs de leur activité » comme leur statut de cadre de catégorie A en atteste. **Pour les représentant-es CPE du SNES-FSU il est évident que cette notion de chef de service n'a pas lieu d'être et ne repose sur aucun texte réglementaire.** N'hésitez pas à nous contacter si vous rencontrez des pressions visant à vous contraindre à vous positionner en qualité de chef de service vis-à-vis des équipes d'AED, d'enseignants, des autres personnels et des usagers.

Alors que **la charge de travail des CPE explose**, (lutte contre le harcèlement, explosion du mal-être des élèves, gestion de l'habillement des élèves, contrôle visuel des sacs, etc), **aucune création de postes** pour la rentrée 2024 au niveau national n'est prévue (statu-quo pour Clermont-Ferrand), **pas de revalorisation salariale à hauteur des besoins et des attentes.** Rémunération en berne, retraite à 64 ans dans le meilleur des cas, et il faudrait en plus assumer des missions qui ne sont pas les nôtres ? Pour le SNES-FSU, c'est NON !

Toutes et tous en grève le 1er février ! (lire article détaillé sur notre site académique).

■ Philippe Leyrat



Non-Titulaires

Toujours fidèles aux postes !

Hélas, les rentrées scolaires se succèdent avec un accroissement des difficultés (affectations aléatoires, salaires non versés, etc.) dans les parcours d'emploi des non-titulaires. Alors que le **manque d'enseignants** n'est plus à démontrer sur toute l'étendue du territoire national, les non-titulaires sont toujours fidèles aux postes pour assurer les missions de Service public d'Éducation. Cette situation réelle du terrain vient contrecarrer la communication gouvernementale destinée à **leurrer le grand public pour installer de façon structurelle la précarité** dans la Fonction publique.

Comme l'avait prédit le SNES-FSU, le « pacte » est un dispositif de pression de l'administration sur les collègues notamment les non-titulaires pour casser le « statut ». Dans l'académie de Clermont, une note de service rectorale a été transmise pour interdire le paiement en HSE des services supplémentaires effectués par les non-titulaires à temps incomplet, ce qui est scandaleux. Le

SNES Clermont la dénonce et demande le retrait de cet outil de « new public management ».

Dès le GT du 15 juin 2022 portant sur le nouveau cadre de gestion des non-titulaires, le SNES Clermont avait tiré la sonnette d'alarme à propos de la mise en place des CZR. Pour le SNES Clermont, ce dispositif est un **instrument pour désorganiser l'organisation de la Fonction publique et mettre en concurrence les agents publics** ; et non pallier les difficultés de remplacement des collègues.

Pour la deuxième année consécutive, le ministère est contraint de prolonger la période des inscriptions aux concours par manque de candidats, cela en dit long sur le flop de la « politique d'attractivité de la profession » du gouvernement. **Pour le SNES-FSU, un des moyens pratiques pour éradiquer la précarité dans l'Éducation nationale et protéger le « statut » est de mettre en œuvre un plan national de titularisation des personnels non-titulaires qui le souhaite.**

■ Abdoul Faye

PsyEN

De même qu'il manque des enseignant-es, des CPE, des AESH et des AED, des Psy-ÉN manquent cruellement sur le terrain. Le **nombre de postes vacants** ne cesse d'augmenter, et les **difficultés de recrutement de non-titulaires** sont réelles, entraînant parfois une pression sur les équipes des CIO pour prendre en charge des secteurs vacants. D'après une enquête du SNES-FSU réalisée l'an dernier, **près de 1 000 postes ne sont pas occupés** par des Psy-ÉN titulaires. La courbe issue du rapport Réda affiche la **perte de 500 ETP de PsyEN** depuis 2017 !

Non seulement le nombre de postes ouverts au concours est bien insuffisant mais le recrutement ne fait plus le plein (moins de 35 admis par rapport au nombre de postes).

L'académie de Clermont n'est pas épargnée avec seulement **3 titulaires entrants pour 16 postes vacants en 2023** dont un a démissionné avant même d'arriver dans l'académie. C'est dire l'attractivité de nos métiers !



Alors que toutes nos missions sont essentielles, plusieurs voix s'élèvent pour les réduire, mais sans qu'il y ait accord sur lesquelles ! Ce n'est pas acceptable !

Les protocoles en santé mentale et les plateformes numériques ne remplacent pas les besoins humains et ne peuvent répondre aux besoins d'accompagnement des élèves. Pour pouvoir remplir toutes leurs missions, les Psy-ÉN réclament des taux de **prise en charge de 800 élèves par agent-e, et deux EPLE maximum en plus du CIO.**

Ne baissons pas les bras, les besoins sont criants !

■ Katia Bonnemoy

AED / AESH

Informez-vous sur vos droits avec le SNES-FSU !

Les stages AESH et AED des 7 et 8 décembre, organisés par la section académique du SNES-FSU, ont connu un réel succès au vu du nombre de participant-es. Ils ont clairement mis en lumière un **déficit d'informations de la part de l'employeur** sur nos droits, en particulier sur les **prestations sociales** auxquelles vous êtes éligibles. Les militant-es ont pu répondre à de nombreuses questions et vous apporter un certain nombre d'éléments.

Si vous souhaitez disposer des documents présentés lors de ces stages ou nous poser d'autres questions, n'hésitez pas à nous contacter par mail à s3cle@snés.edu ou lors de nos permanences, les mercredis après-midis pour les AESH ou vendredis après-midis (1 sur 2) pour les AED. Pensez aussi à **consulter notre site académique**, à **nous suivre sur les réseaux sociaux** et, si ce n'est déjà fait, à **nous rejoindre en vous syndiquant** (cotisation de 25 € pour une année).

■ Thibaut Taillandier (AED)
Isabelle Dyduch (AESH)



Mutations inter 2024 / Carrières / Retraites

Vérification des vœux et barèmes retenus

du 15 au 29 janvier 2024

Du 15 janvier au 29 janvier 12h, chaque demandeuse et demandeur pourra consulter sur SIAM les vœux et barèmes retenus par le Rectorat de Clermont. Il est indispensable de vérifier avec attention cette liste, de contacter le SNES-FSU pour toute question et pour connaître les modalités de contestation en cas d'erreur.

La loi dite de Transformation de la Fonction publique a entraîné la suppression des groupes de travail composés d'élus des personnels et des représentant-es de l'administration qui se réunissaient pour vérifier tous les vœux et tous les barèmes de chaque candidat-e. Les interventions des élus du SNES-FSU permettaient la correction de nombreuses erreurs garantissant le respect des droits individuels dans un cadre commun. Le SNES-FSU continue de dénoncer cette volonté du gouvernement d'isoler les agent-es face à l'administration et met tout en œuvre pour les conseiller et les aider, notamment lors de cette phase cruciale de vérification des

barèmes, les erreurs pouvant être lourdes de conséquences. Le SNES-FSU qui revendique le retour au paritarisme **reste plus que jamais aux côtés des personnels**. Chaque syndiqué-e s'étant tourné vers la section académique et chaque collègue lui ayant fait parvenir une fiche de suivi syndical seront **contactés individuellement par les élu-es du SNES-FSU**. Leur expertise reconnue en matière de mutation sera mise à votre disposition afin de vérifier si votre barème comporte ou non des erreurs. Le 6 mars 2024, les participant-es au mouvement inter-académique recevront leur résultat d'affectation. Il leur sera envoyé par le Ministère. Une **procédure de recours individuel** existe, avec possibilité de **mandater un représentant d'une organisation syndicale**, la FSU sera à nouveau à vos côtés. Si vous n'avez pas obtenu satisfaction suite à votre participation au mouvement, contactez la section académique pour connaître, le moment venu, les modalités précises de recours et pour être accompagné-e au mieux dans vos démarches.



barèmes, les erreurs pouvant être lourdes de conséquences. Le SNES-FSU qui revendique le retour au paritarisme **reste plus que jamais aux côtés des personnels**. Chaque syndiqué-e s'étant tourné vers la section académique et chaque collègue lui ayant fait parvenir une fiche de suivi syndical seront **contactés individuellement par les élu-es du SNES-FSU**. Leur expertise reconnue en matière de mutation sera mise à votre disposition afin de vérifier si votre barème comporte ou non des erreurs. Le 6 mars 2024, les participant-es au mouvement inter-académique recevront leur résultat d'affectation. Il leur sera envoyé par le Ministère. Une **procédure de recours individuel** existe, avec possibilité de **mandater un représentant d'une organisation syndicale**, la FSU sera à nouveau à vos côtés. Si vous n'avez pas obtenu satisfaction suite à votre participation au mouvement, contactez la section académique pour connaître, le moment venu, les modalités précises de recours et pour être accompagné-e au mieux dans vos démarches.

Le 6 mars 2024, les participant-es au mouvement inter-académique recevront leur résultat d'affectation. Il leur sera envoyé par le Ministère. Une **procédure de recours individuel** existe, avec possibilité de **mandater un représentant d'une organisation syndicale**, la FSU sera à nouveau à vos côtés. Si vous n'avez pas obtenu satisfaction suite à votre participation au mouvement, contactez la section académique pour connaître, le moment venu, les modalités précises de recours et pour être accompagné-e au mieux dans vos démarches.

Le 6 mars 2024, les participant-es au mouvement inter-académique recevront leur résultat d'affectation. Il leur sera envoyé par le Ministère. Une **procédure de recours individuel** existe, avec possibilité de **mandater un représentant d'une organisation syndicale**, la FSU sera à nouveau à vos côtés. Si vous n'avez pas obtenu satisfaction suite à votre participation au mouvement, contactez la section académique pour connaître, le moment venu, les modalités précises de recours et pour être accompagné-e au mieux dans vos démarches.

■ Marc Bellaigue - Delphine Bertrand

Carrières

- Avancement d'échelon
- Hors classe
- Classe exceptionnelle
- (Ex) échelon spécial de la classe exceptionnelle
- Accès au corps des agrégés par liste d'aptitude



Retraites

Décret IUFM, retraite progressive, âge de départ, durée des services et bonifications, décote, calcul de la pension, droits ouverts au titre des enfants, temps partiel, invalidité, fonctionnaire handicapé, régime général, polypensionné-es, rachat des années d'études, réversion, etc.

Retrouvez les infos et les conseils du SNES-FSU sur notre site académique, rubrique « carrières ».

Besoin d'aide ? Contactez-nous à s3cle@snes.edu ou au 04 73 36 01 67 pendant nos permanences ou sur rendez-vous !



Retrouvez les infos et les conseils du SNES-FSU sur son site national, rubrique « Ma carrière, retraites ».

Besoin d'aide ? Contactez le secteur « salaires, retraites, fonction publique » à remunera@snes.edu ou la section académique à s3cle@snes.edu ou au 04 73 36 01 67 pendant nos permanences ou sur rendez-vous !

Syndicalisation

Pourquoi se syndiquer au SNES-FSU ?

- Pour défendre **mes droits** individuels et collectifs
- Pour être **informé.e, conseillé.e et défendu.e** face à l'administration
- Pour gagner **des améliorations** : salaires, recrutements, conditions de travail, retraites, missions...
- Pour appartenir au **syndicat majoritaire** dans le second degré, le plus à même de peser et de construire un rapport de force efficace pour l'amélioration de nos métiers.
- Pour réfléchir **collectivement aux contenus et aux pratiques professionnelles** et promouvoir une vision exigeante des métiers de l'éducation.
- Pour porter un **projet ambitieux** pour l'Ecole.

Se syndiquer au SNES-FSU, c'est se donner les moyens d'agir individuellement et collectivement



Retrouvez-nous aussi sur



SNES-FSU Clermont



Pour adhérer, ré-adhérer, faire adhérer au SNES-FSU, retrouvez toutes les modalités sur notre site académique en cliquant sur l'onglet rose « se syndiquer » (en haut à droite) : <https://clermont.snes.edu/ADHERER-au-SNES-FSU-en-2023-2024.html>



Congrès académique



Le congrès national du SNES-FSU se tiendra à La Rochelle du 18 au 22 mars 2024. Il sera précédé, dans notre académie, par un **congrès académique qui aura lieu les 15 et 16 février 2024 au lycée Sidoine Apollinaire à Clermont-Ferrand**. Le congrès académique, composé des membres de la CA académique et des représentant.es des sections d'établissement, prendra des décisions que sa délégation portera au congrès national. **Il est donc essentiel que ce congrès soit riche de débats ouverts, neufs et d'échanges d'idées sur ce que nous souhaitons toutes et tous ensemble pour le Service public d'Éducation, pour ses agent.es et pour l'avenir de notre syndicat.**

Les débats dans les sections d'établissement sont organisés sur la base des **rapports préparatoires** qui seront publiés prochainement. La section d'établissement élit un.e (ou plusieurs selon le nombre d'adhérent.es) délégué.e qui siègera au congrès académique et y portera les propositions des adhérent.es.

Face aux projets ministériels organisant le tri social et des enseignements de plus en plus standardisés, **quel projet le SNES-FSU peut-il proposer pour le second degré ?** Face aux attaques sur les statuts et les carrières, sur la formation initiale et continue, sur les missions des AED et AESH, **comment défendre les métiers de l'enseignement, de l'éducation, de la surveillance et de l'accompagnement, porter des revendications, défendre les droits des personnels et les mobiliser à nos côtés ?** Le SNES-FSU est un syndicat de lutte et de transformation sociale : **comment faire face aux défis, notamment écologiques et sociaux, qui se posent à nous ?**

Lors du congrès, toutes ces questions seront débattues au niveau académique, à travers des discussions riches et animées, **en présence de notre Secrétaire générale, Sophie Vénétay**, que nous aurons le plaisir d'accueillir pendant ces deux journées et qui saura **nous apporter des éclairages sur l'actualité éducative et sur les enjeux pour notre syndicalisme.**



■ Fabien Claveau, Marc Bellaigue

Le collège La Jordanne d'Aurillac supprimé !

Une première en France et cela se passe dans le Cantal !!

Un Conseil Départemental qui ferme et raye de la carte son plus grand collège dans la préfecture !!!

Cela fait quelques mois que la nouvelle bruissait dans le bassin d'Aurillac. Le lundi 18 décembre, les conseillers départementaux du CD15 (majorité LR et assimilés) ont voté la **fermeture progressive de cet établissement emblématique d'Aurillac** : de 2025 à 2028.

Actuellement, c'est le 2ème collège du département en taille (plus de 500 élèves actuellement !) et cela a été longtemps le premier avant les cartes scolaires de ces dernières années qui avaient réduit ses effectifs. C'est sans nul doute le collège le plus fonctionnel des 4 collèges publics d'Aurillac de par la taille de ses salles et de ses espaces ... mais **cela fait des années que le CD15 le laisse à l'abandon** (aucuns travaux notables ces 20 dernières années).



Certes, c'est un « Pailleron » mais nos collègues ont rappelé judicieusement que de tels établissements ont pu être rénovés de façon intelligente dans d'autres départements et à des coûts tout à fait supportables.

Ces dernières semaines, les **militants de la section FSU15 ont épaulé cette communauté éducative**

(personnels, parents, élèves) pour s'opposer à cette fermeture scandaleuse. **Ils continueront à dénoncer cette décision honteuse du CD15 et à soutenir les personnels de ce collège.** De nombreuses actions ont été menées par le collectif des personnels du collège et la FSU 15. **Restons concernés et vigilants pour accompagner nos collègues dans cette situation exceptionnelle et très difficile.**

■ Pour la section FSU 15, Stéphanie L., Nathalie S., Phillippe L. et Denis L.

"Honte à vous" s'indignent des parents d'élèves après l'annonce de la fermeture d'un collège à Aurillac

Retrait de la loi Darmanin

La loi Darmanin a finalement été votée au prix de **tractations douteuses avec la droite extrême, avec le soutien actif de l'extrême droite** et avec un **renoncement moral des députés du parti de Macron** qui assénait pourtant après la présidentielle : « Vous m'avez élu pour faire barrage à l'extrême droite. Ce vote m'oblige ». Une étape dans la légitimation du RN a été franchie. Dès le mois de décembre, **collectifs, associations, syndicats, partis politiques, ont dénoncé et combattu la version Darmanin** de ce texte, déjà dangereux initialement mais durci par Macron, par de basses manœuvres politiques.

Cette loi d'extrême droite, qui **renforce la précarité des sans-papiers** et leur

répression, **facilite leur expulsion, supprime des droits sociaux** au prétexte d'un « appel d'air » pourtant contredit par la Recherche, contient des mesures xénophobes qui fragiliseront fortement les droits des étrangers-ères présentes sur le territoire français ou qui s'apprêteraient à demander à y séjourner, mettant ainsi en place des éléments de **préférence nationale**. Pour la FSU, cette loi qui constitue un **point de rupture** avec les traditions humanistes de notre pays et qui, si elle était appliquée, marquerait un tournant dans notre capacité à vivre ensemble à un moment où certains n'hésitent plus à afficher leur rejet, voire leur haine de l'autre, **ne doit pas s'appliquer. Elle doit être retirée ou ne pas être promulguée.**

■ Patrick Lebrun

Halte aux massacres à Gaza et en Cisjordanie !

La guerre atroce menée actuellement par Israël dans la bande de Gaza, en représailles aux actes de terreur perpétrés par le Hamas le 7 octobre, a déjà fait **23 000 morts** dont plus de 70% de femmes et d'enfants, **59 000 blessés, 8 000 disparus**. Des centaines de familles ont été anéanties, **plus de 100 journalistes et plus de 300 médecins et travailleurs de la santé** ont été tués. Le SNES et la FSU, avec AFPS 63 et le collectif national pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens, continuent de s'engager **en faveur de la Paix au Proche-Orient** et appellent à un **cessez-le-feu immédiat à Gaza, l'arrêt définitif de la guerre** contre le peuple palestinien et des déplacements forcés de la population, **la levée immédiate du blocus de Gaza, la protection du peuple palestinien, l'arrêt immédiat de toute coopération militaire** et pour des sanctions contre l'État d'Israël.

■ Patrick Lebrun



SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRÉ - SNES-FSU

Section académique de Clermont - 29 rue Gabriel Péri - 63000 CLERMONT-FERRAND

04 73 36 01 67 - s3cle@sn.es.edu - <https://clermont.sn.es.edu>

Publication de la section académique du SNES-FSU - CPPAP 0625 S 05602 - Directeur de la publication : Fabien CLAVEAU

Prix au numéro : 0,70€ - Abonnement annuel : 11,60€ (suppléments inclus)

Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNES-FSU. Conformément à la loi du 08.01.1978, vous pouvez avoir accès aux informations qui vous concernent ou les faire effacer en vous adressant au SNES-FSU

